



Commune de Vérines

AR Prefecture

017-211704663-20260321-ARR_2026_04_AG-AI
Reçu le 23/03/2026

ARRÊTÉ N°2026-04-AG

portant délégation de fonction et de signature au cinquième adjoint

Le Maire de Vérines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-19 et L2122-23,

Vu la délibération DCM-2026-03/11 du conseil municipal en date du 21 Mars 2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération DCM-2026-03/15 du conseil municipal en date du 21 Mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Pascal AUDINET en qualité de cinquième au maire, en date du 21 Mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Pascal AUDINET, adjoint au maire à compter du 22 mars 2026,

ARRETE

Article 1^{er} :

À compter du 22 Mars 2026, Monsieur Pascal AUDINET est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour remplir les fonctions suivantes :

- Voirie et réseaux :

- Examen des projets et le suivi des travaux de voirie et réseaux : réfection des voies et des trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, gaz, téléphone, etc.,
- Propreté urbaine, hygiène et salubrité publique.

- Bâtiments communaux :

- Entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux,
- Entretien général de l'ensemble des installations sportives,
- Maintenance courante des bâtiments communaux,
- Suivi des contrats d'entretien des bâtiments : extincteurs, terrasses, chauffage de l'ensemble des bâtiments, etc.,
- Gestion des locations et prêts de salles communales,
- Représentation du Maire à la Commission d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité des ERP pour la commission plénière et le groupe de visite pour les visites périodiques.

- Services techniques :

- Entretien du parc automobile,
- Entretien du matériel
- Gestion des espaces verts, des parcs et jardins et du fleurissement.

Article 2 :

Monsieur Pascal AUDINET reçoit délégation pour la signature des documents suivants : courriers, actes, arrêtés, décisions, conventions, contrats, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1^{er}.

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Charente-Maritime.

Fait à Vérines, le 21 Mars 2026

Le Maire
Line MÉODE

